



**CANDIDATURE JUGE ARBITRE REGIONAL ISSF CIBLE**

à retourner à : Ligue de Tir Côte d'Azur - BP 80107 – 83403 HYERES Cedex  
et au RRA: [christian.bellenoue@neuf.fr](mailto:christian.bellenoue@neuf.fr) (par mail)

NOM Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphones : ...../ email.....

Né le : .....Profession : .....

Club : .....N° de licence : .....

Date d'obtention de l'examen d'arbitre départemental ISSF CIBLE :

Motivation :

Date : .....Signature :

Avis du président de Club :

Date de transmission à la Ligue:.....Visa :

Extrait du Livret 2 Juge Arbitre FFTIR : Organisation de l'arbitrage

**3.4.2 Examen**

L'examen comprend:

1) un contrôle des connaissances théoriques de la spécificité choisie (25 %),

Sous forme de questionnaire avec réponses à rédiger ou sous forme de QCM (questionnaire à choix multiples). Cette partie, ordonnée par matière, doit permettre d'évaluer au mieux les connaissances des candidats.

2) un contrôle des aptitudes pratiques sur le pas de tir (25 %) de la spécificité.

3) un contrôle des aptitudes pratiques au contrôle des points et à celui des armes (25 %) de la spécificité.

Le candidat est jugé sur son comportement et son aptitude à gérer une situation d'arbitrage donnée, en conditions réelles ou simulées de championnat. Les questions du jury permettent d'affiner l'évaluation.

Le candidat doit notamment être évalué au contrôle des armes et équipements, à différents pas de tir ou épreuves de la spécificité ainsi qu'au contrôle des points.

4) Un oral de connaissances générales et sur la sécurité (25%) :

Quatre (4) ou cinq (5) questions permettent d'évaluer raisonnablement le candidat. Si l'examen théorique est uniquement sous forme de QCM, il est préférable d'établir une ou deux questions avec réponses écrites de façon à cerner la connaissance et les capacités de rédaction du candidat.

Sécurité : Elle fait l'objet d'une notation particulière tant dans le domaine de la sécurité générale que dans le domaine de la sécurité spécifique. La sécurité est de la plus haute importance.

Reçu à la Ligue le : .....